

ÉLABORER SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Horaires : **9 h – 17 h**

Durée : **7 h**

Accessibilité : **Selon
calendrier de
programmation**



Lieu :

A définir



Nombre de
participants :

**6 à 10
personnes**



Prix :

265 € / pers.

Intra-entreprises :

1 497 € (tarif groupe)



Public :

Tout public



A & C s'engage à assurer l'accès de ces formations auprès des personnes en situation de handicap

PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux chefs d'exploitation agricole viticole

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Élaborer et compléter les unités de travail du DUERP

CONTENU DE LA FORMATION

La démarche du document unique d'évaluation des risques professionnels

Son cadre réglementaire
Ses objectifs

Données sur l'accidentologie en viticulture et sur la stratégie globale des préventions des risques en entreprise

Accompagnement individuel des participants

- Rédaction de leur document unique d'évaluation des risques professionnels
- Apports des connaissances sur les risques spécifiques à la viticulture (viticulture, vinification, distillation, stockage...)
- Moyens de prévention possibles pour diminuer ces risques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Support Power Point
- Outils pour la réalisation du DUERP
- Documents additionnels et outils annexes en fonction des besoins en lien avec l'évaluation des risques professionnels

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

- Auto-évaluation des participants via un questionnaire préalable, à chaud et à + 1 mois
- Evaluation de la formation par les participants.
- Remise d'une attestation de fin de formation.